



COMMUNIQUE DE PRESSE

Port signes convictionnels des enseignants :

**« Malgré l'avis positif du Conseil d'Etat
sur la proposition MR, la majorité refuse de l'examiner ! »**

Jeudi 20 mai 2010

Malgré l'avis positif et très fouillé du Conseil d'Etat concernant la proposition de décret MR sur le port des signes convictionnels des enseignants, la majorité PS-cdH-Ecolo refuse de l'inscrire en Commission comme l'indique pourtant tous règlements de nos Assemblées démocratiques belges.

« Hormis l'un ou l'autre amendement rédactionnel, suggéré par le Conseil d'Etat et que nous soutenons d'ailleurs, le texte ne présente apparemment aucune difficulté juridique selon l'avis du Conseil d'Etat et peut donc être voté au Parlement », explique **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.

Françoise Bertieaux a donc légitimement demandé à la Conférence des Présidents d'inscrire cette proposition de décret à l'ordre du jour de la prochaine Commission de l'Education. Ce qui permettrait de voter ce texte en séance plénière du 9 juin prochain. C'était sans compter sur la volonté de la majorité de s'asseoir purement et simplement sur toutes les règles démocratiques de fonctionnement de toutes les Assemblées de ce pays, à savoir que dès qu'une proposition de décret a reçu un avis du Conseil d'Etat et que les auteurs en demandent l'inscription à l'ordre du jour... on le fait !

« La majorité a prétexté qu'il fallait d'abord approuver le rapport de la Commission conjointe avant d'examiner un texte en Commission... Sur quel règlement se base-t-il ? Pas celui de nos assemblées belges en tout cas ! Bien entendu, leur décision anti-démocratique reporterait la discussion et un vote éventuel au-delà du 13 juin... Cqfd », déplore **Françoise Bertieaux**.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be